

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 19 septembre 2022

**N° CP-2022-8-8-11**

**N° applicatif 4512**

### **8<sup>ème</sup> Commission**

Commission Efficacité et sobriété financière

### **Service instructeur**

Service budget et dette

### **Service consulté**

## **GARANTIE D'EMPRUNT PIERRES ET TERRITOIRES 8 LOGEMENTS EN PRET SOCIAL DE LOCATION ACCESSION (PSLA) A DRUSENHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie d'emprunt à la société PIERRES ET TERRITOIRES à hauteur de 100 % pour un prêt d'un montant total de 1 072 000€ à souscrire auprès du Crédit Agricole pour le financement de la construction de 8 logements PSLA situés Rue de l'Eau Claire – Le Jazzy Bâtiments B et C à DRUSENHEIM.

Au cours de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 (n°CD-2021-6-0-4), le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace a donné délégation à la Commission Permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande de garantie d'emprunt émanant de la société PIERRES ET TERRITOIRES, pour un prêt d'un montant de 1 072 000 €, à souscrire auprès du Crédit Agricole pour l'opération de construction de 8 logements PSLA situés Rue de l'Eau Claire – Le Jazzy Bâtiments B et C à DRUSENHEIM.

Pour cette opération, la société PIERRES ET TERRITOIRES a fait l'objet d'une décision d'agrément pour l'obtention d'un prêt location-accession en date du 10 juin 2022.

Le financement prévisionnel de cette opération est prévu selon le tableau ci-après :

Prêt PSLA du Crédit Agricole	1 072 000,00 €
Fonds propres	485 884,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 557 884,00 €</b>

Les caractéristiques financières du prêt sont précisées dans le contrat de prêt PSLA émis par le Crédit Agricole et joint en annexe au présent rapport.

En cas de mise en jeu des garanties, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'accorder la garantie d'emprunt à hauteur de 100 % à la société PIERRES ET TERRITOIRES pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires au titre de l'emprunt PSLA d'un montant de 1 072 000 € que cet organisme se propose de contracter auprès du Crédit Agricole, pour l'opération de construction de 8 logements PSLA situés Rue de l'Eau Claire – Le Jazzy Bâtiments B et C à DRUSENHEIM selon les modalités suivantes :

Montant : 1 072 000 €

Durée : 5 ans (dont 2 ans de période de préfinancement)

Périodicité : trimestrielle en intérêts

Type d'amortissement : in fine

Date de la 1<sup>ère</sup> échéance : 31 décembre 2022 au plus tard

Date de la dernière échéance : 30 septembre 2027 au plus tard

Taux effectif global : 1,94% l'an

Taux effectif global en fonction de la périodicité trimestrielle : 0,49%

La garantie est accordée pour la durée totale du concours, soit 5 ans, et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

La garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives au plafonds de garantie, à la division du risque et au partage du risque.

En cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues, la Collectivité européenne d'Alsace s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Agricole envoyée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- De s'engager pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

- De m'autoriser à entreprendre toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision ainsi que tout avenant intervenant par la suite et portant exclusivement sur une diminution des taux d'intérêt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'F' followed by a curved line that loops back to the top of the 'F'.

Frédéric BIERRY